Image not found or type unknown

Usage de faux pour résiliation anticipée de contrat d'abonnement

Par **jayjaybg**, le **14/05/2008** à **01:46**

Bonjour , je dois citer à comparaitre au tribunal pour l'usage de faux certificats d'admission d'universités étrangères dans le but de résilier de manière anticipée deux contrats d 'abonnement téléphonique.
Cependant deux mois après la résiliation des lignes je suis vraiment partir vivre a l'étrangé dans une université americaine. Quels sont les risques encourus?
Que dois je faire? J'ai proposé un remboursement mais je n'ai jamais reçu de réponse.
Merci

Par **frog**, le **14/05/2008** à **06:14**

Bonjour,
Vous devrez sans doute verser au plaignant les sommes qu'il aurait dû percevoir si vous n'aviez pas fait usage des faux. Attendez vous éventuellement à une peine pécuniaire en plus de cela à payer.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés